



## Quels droits si mari décédé ?

Par **sorififi**, le **27/02/2015 à 14:08**

Bonjour,

Madame A, propriétaire de plusieurs maisons, a deux fils.

L'un des deux fils, marié, décède avant sa mère.

Au décès de Mme A, quid de la succession pour l'épouse ?

Ici, ma mère est l'épouse, et à ma connaissance n'a rien perçu. Est-ce normal ?

Je remercie par avance les contributeurs qui voudront bien m'éclairer.

Par **janus2fr**, le **27/02/2015 à 14:16**

Bonjour,

L'épouse ne vient pas à la succession en représentation de son conjoint décédé.

Donc au décès de Mme A, l'épouse de son fils pré-décédé n'est pas héritière.

Par **sorififi**, le **27/02/2015 à 14:34**

Je vous remercie de votre réponse.